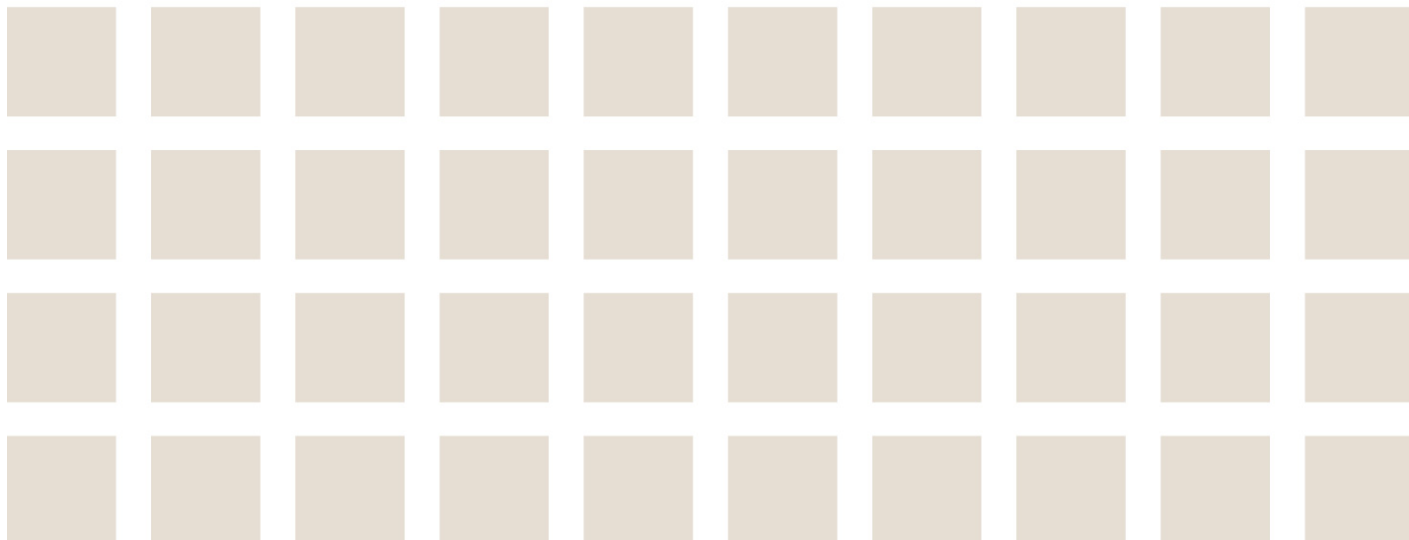


## « PRI Report on Progress » 2010

### Positionnement du Groupe Amundi\*



\* L'enquête concerne 2009 donc sur l'ancien périmètre Crédit Agricole Asset Management



Les Principes pour l'Investissement Responsables (PRI) ont connu un développement soutenu depuis leur création en 2006 par Kofi Annan, alors Secrétaire Général de l'ONU. Ce sont désormais plus de 820 signataires de la chaîne de valeur de la gestion d'actif (institutionnels, sociétés de gestion, agences de notations extra-financières et consultants), représentant ensemble environ 22 000 Mds\$, qui se sont engagés à tenir compte des critères extra-financiers dans leur gestion et à les promouvoir.

## Les 6 Principes de l'Investissement Responsable (PRI)

- 1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement,**
- 2. Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement,**
- 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG,**
- 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes dans l'industrie de l'investissement,**
- 5. Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des Principes,**
- 6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.**

## Méthodologie d'évaluation par les PRI

Le secrétariat des PRI envoie un questionnaire à chaque signataire afin de recueillir de sa part, ses progrès dans la mise en œuvre de chacun des 6 principes. Une rubrique « Governance, Policy and Strategy » (GPS) a été introduite en 2009 afin d'évaluer également le cadre général dans lequel chaque signataire inscrit ses actions. Les PRI collectent et traitent les réponses de tous les signataires pour leur communiquer leur résultat individuel.

Chacun reçoit pour chaque principe :

- Une note absolue, ou « Score », calculée sur 100%
- Une note relative, ou « quartile » qui correspond à la comparaison du signataire avec ses pairs (pour Amundi, les sociétés de gestion)

Un code couleur facilite la lecture des quartiles : vert pour le meilleur, rouge pour le moins bon, jaune ou orange pour les positions intermédiaires.

## Performances d'Amundi par rapport aux 260 autres gestionnaires d'actifs

Dans la rubrique (GPS), Amundi se situe dans le quatrième quartile dans la mesure où elle n'a pas encore publié une politique formelle d'intégration.

Concernant la mise en oeuvre de chacun des Principes, nous nous situons dans le 3ème quartile pour le Principe 2, dans le 2<sup>ème</sup> pour les Principes 1 - 3 et 4 et enfin dans le quartile de tête pour les Principes 5 et 6.

	Quartile score	Your score per Principle	Median score: All IMs
GPS	4	54%	78%
Principe 1*	2	63%	57%
Principe 2	3	63%	68%
Principe 3	2	82%	70%
Principe 4	2	71%	58%
Principe 5	1	100%	75%
Principe 6	1	96%	58%
No. of peers	260		

## L'historique de nos performances

Les résultats de l'enquête permettent de mesurer également la progression des signataires dans la mise en oeuvre des 6 Principes.

Comme le montre le graphique ci-après, Amundi a maintenu son positionnement sur les 4 premiers principes tout en progressant significativement sur les Principes 5 et 6 se situant ainsi parmi les meilleures sociétés de gestion.

Your organisation's historical quartile performance against all Investment managers, 2008 – 2010

	Quartile summary		
	2008	2009	2010 (all scored asset classes)
GPS	n/a	4	4
Principe 1	4	2	2
Principe 2	2	2	3
Principe 3	2	2	2
Principe 4	4	2	2
Principe 5	1	2	1
Principe 6	3	3	1
Number of peers	77	159	260

Top quartile 1 (green), quartile 2 (yellow), quartile 3 (orange), bottom quartile 4 (red)

\*In this year's survey, only integration was measured for Principle 1. Signatories that use only ethical screening, reputational screening, and themed fund investing will see an "n/a" in their P1 score.

**Vous trouverez ci-dessous l'illustration des actions d'Amundi dans les 6 principes des PRI**

**PRINCIPE N° 1 : NOUS PRENDRONS EN COMPTE LES QUESTIONS ESG DANS LES PROCESSUS D'ANALYSE ET DE DECISION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT**

Amundi centralise les activités d'analyse ESG au sein de sa filiale IDEAM. Ses analystes extra-financiers ont développé une plate-forme de collecte d'information et de notation appelée SRI pour « Sustainable Rating Integrator ». SRI est interfacé avec les bases et outils de gestion classique du Groupe Amundi afin que tous les gérants du Groupe aient à leur disposition, non seulement les notes financières et crédit des entreprises, mais aussi leur évaluation extra-financière.

L'installation des gérants ISR aux côtés des gérants classiques et les réunions régulières entre les spécialistes d'IDEAM et les gérants d'Amundi favorisent également l'intégration des critères ESG dans un nombre croissant de gestions.

**PRINCIPE N° 2 : NOUS SERONS DES ACTIONNAIRES ACTIFS ET PRENDRONS EN COMPTE LES QUESTIONS ESG DANS NOS POLITIQUES ET PRATIQUES DE PLACEMENT**

Amundi exerce une politique active de vote en Assemblées Générales depuis 1996 et, y a intégré, dès 2003, des critères sociaux et environnementaux.

Très tôt dans sa démarche d'actionnaire responsable, Amundi a mis en place un processus de dialogue actionnarial. Un système formalisé consistant à avertir en amont de l'assemblée les entreprises, dont certaines résolutions pourraient entraîner un vote négatif, a été initié pour les sociétés du SBF120 puis progressivement étendu à une centaine de sociétés européennes.

Ces échanges ont permis d'obtenir soit une meilleure information sur les projets proposés en assemblée ou des engagements supplémentaires de la part des sociétés ou des modifications de résolutions ou encore des abandons de résolutions controversées.

**Notre pratique du dialogue actionnarial a été reconnue par les PRI qui en ont fait un « case study » pour le PRI Report on Progress 2010.**

**PRINCIPE N° 3 : NOUS DEMANDERONS AUX ENTITES DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS DE PUBLIER DES INFORMATIONS APPROPRIÉES SUR LES QUESTIONS ESG**

Amundi adhère à des initiatives collectives d'actionnaires dont le but est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur communication dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, pour la protection des ressources en eau ainsi que pour la santé dans les pays émergents. Elles visent également à faire adopter aux industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent.

Ces initiatives sont le Carbon Disclosure Project (CDP), l'Institutional Investors' Group on Climate Change (IIGCC), le Forest Footprint Disclosure Project, le Water Disclosure Project, l'Access to Medicine Index, la UN Global Compact Engagement on Leaders and Laggards et enfin l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI).

Par ailleurs, les analystes extra-financiers d'IDEAM rencontrent régulièrement les entreprises dans le cadre de leurs travaux afin de les interroger sur leurs pratiques en matière ESG.

**PRINCIPE N°4 : NOUS FAVORISERONS L'ACCEPTATION ET L'APPLICATION DES PRINCIPES DANS L'INDUSTRIE DE L'INVESTISSEMENT**

Amundi figure parmi les membres fondateurs de la chaire « Finance Durable et Investissement Responsable » parrainée par l'AFG et pilotée conjointement par l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse et le département d'économie de l'École Polytechnique.

Amundi soutient également la Chaire Economie du Climat, une initiative conjointe de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine, en étant partenaire de l'unité de recherche « Prix et Marché du Carbone ».

Amundi est membre du Comité de pilotage du Prix européen FIR/PIR « Finance et Développement Durable » qui récompense les meilleurs travaux académiques européens sur ces sujets.

L'engagement d'Amundi se concrétise également par les travaux menés par le Comité Médicis, instance de réflexion sur les thèmes du développement durable et leurs implications en matière de gestion financière.

Depuis 2002, le Comité Médicis réunit des investisseurs, des représentants de la communauté financière, des experts du développement durable et des philosophes afin de débattre des sujets fondamentaux ESG. Cette approche permet d'avoir une vision globale des risques des entreprises sur un horizon d'investissement de long terme.

## PRINCIPE N° 5 : NOUS NOUS EFFORCERONS ENSEMBLE D'ACCROITRE NOTRE EFFICACITE DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES

Amundi est membre du Bureau du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), membre fondateur de l'Observatoire pour la Responsabilité Sociale des entreprises (ORSE). Elle est également membre de l'Eurosif (Forum européen de l'Investissement social). Amundi participe à de nombreux groupes de travail dans ces instances et aux commissions ISR et Gouvernance d'entreprise de l'Association Française de Gestion Financière (AFG) ainsi qu'à l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

## PRINCIPE N° 6 : NOUS RENDRONS COMPTE INDIVIDUELLEMENT DE NOS ACTIVITES ET DE NOS PROGRES DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES

Amundi a dédié un espace consacré à la « Finance Responsable » sur son site internet. Amundi publie chaque année sa politique de vote en Assemblée Générale ainsi que le rapport de sa campagne de vote et du dialogue actionnarial qu'elle mène avec les entreprises.

Dans un document appelé « Inventaire et empreinte ESG » mis en ligne sur son site internet, Amundi développe l'analyse des portefeuilles ISR selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance traduite en scores chiffrés et en graphiques. De plus, elle rend publique sur son site internet la composition des portefeuilles concernés.

### **Disclaimer PRI**

*Scores have been calculated based on signatories' self assessment and using the scoring methodology approved by the PRI Assessment Group. Although a limited verification exercise was undertaken with a proportion of signatories, responses have not been independently audited by the PRI Secretariat, PRI Assessment Group, or any other third party. Individual results including comparisons to the overall results (quartiles) are indicative and do not imply an endorsement of signatory activity. While this information is believed to be reliable, no representations or warranties are made as to the accuracy of information presented, and no responsibility or liability can be accepted for any error, omission or inaccuracy in this information.*



## MENTIONS LÉGALES

Amundi

90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

[amundi.com](http://amundi.com)

Société Anonyme au capital de 578 002 350 euros - 437 574 452 RCS  
Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des  
Marchés Financiers) n°GP 04000036.

